

BEAUVAIS TILLE
Consignes générales / General rules**TMA PARIS**

- | | |
|--|---|
| <p>1 ORGANISMES CHARGES DES SERVICES DE LA CIRCULATION AERIEENNE</p> <p>1.1 L'ACC PARIS et l'APP de PARIS-CHARLES DE GAULLE assurent les services de la circulation aérienne à l'intérieur de certaines parties de la TMA PARIS.</p> <p>1.2 Le centre de contrôle d'approche de BEAUVAIS assure les services de la circulation aérienne dans la TMA BEAUVAIS et la CTR BEAUVAIS.</p> <p>2 CALAGE ALTIMETRIQUE
1013,2 hPa.
Altitude de transition 5000 ft AMSL.</p> <p>3 ITINERAIRES NORMALISES D'ARRIVEES AUX INSTRUMENTS (STAR)
Pour les arrivées à BEAUVAIS, tous les secteurs de la TMA PARIS sont dotés de STAR RNAV.
Des consignes relatives aux aéronefs NON RNAV figurent au paragraphe "Utilisation" et quelques itinéraires conventionnels sont publiés pour leur faciliter l'accès à l'aérodrome en-dessous du FL115.</p> <p>3.1 Domaine d'application
Les itinéraires normalisés d'arrivées (STAR) débutent à un point de navigation situé sur le réseau « En Route » et se terminent à un point de début d'approche initiale (IAF) desservant l'aérodrome de destination.
Les STAR sont définies par une route associée à un profil comprenant des contraintes de niveau de vol et de vitesse.
Ces contraintes sont des informations permettant au pilote de prévoir le profil de descente probable.</p> <p>3.2 Protection et emploi du radar
Pour aéronefs de catégories A.B.C.D.
Les STAR RNAV sont protégés pour une navigation RNAV 1 basée sur les capteurs GNSS et/ou DME/DME.
Tous les points de cheminements (WP) sont des points à anticipation de virage hormis les points délivrés sur clearance ATC servant de base à un circuit d'attente.
Les circuits d'attente « En-Route » et ceux basés sur un IAF sont protégés principalement en RNAV "mode manuel" mais également en navigation conventionnelle entre les FL070 et FL110 lorsque l'infrastructure de radionavigation le permet.
L'organisme ATC assure de manière permanente les services radar.</p> <p>3.3 Equipement des aéronefs
Dans tous les cas, il appartient à l'exploitant de s'assurer que l'équipement RNAV des aéronefs répond de manière convenable et appropriée aux exigences de performance sur la route à suivre et qu'il est conforme aux conditions minimales requises dans la documentation aéronautique AIP France GEN 1.5-2.</p> <p>3.4 Utilisation
Les itinéraires normalisés d'arrivées STAR publiés « RNAV » sont utilisables en mode de navigation « RNAV1 » basé sur les capteurs GNSS et/ou DME/DME.
En cas de perte de capacité RNAV, le pilote doit s'annoncer "NON RNAV 1" dès le début de la perte de précision de navigation requise afin de bénéficier du guidage radar.
La portée de la « clearance STAR » ne concerne que le suivi de la route publiée.
Tout changement de niveau de vol et de vitesse doit faire l'objet d'une clearance délivrée à l'initiative de l'organisme ATC ou sur demande du pilote.
Sur STAR ou en guidage radar, le pilote doit adapter le profil de descente afin de respecter les contraintes publiées.
En cas d'impossibilité, il doit immédiatement en aviser l'organisme ATC.</p> | <p>1 AUTHORITY RESPONSIBLE FOR AIR TRAFFIC CONTROL</p> <p>1.1 PARIS ACC and PARIS-CHARLES DE GAULLE APP provide the air traffic control service within some parts of PARIS TMA.</p> <p>1.2 BEAUVAIS APP provides the air traffic control service within TMA BEAUVAIS and CTR BEAUVAIS.</p> <p>2 ALTIMETER SETTING
1013,2 hPa.
The transition altitude is 5000 ft AMSL.</p> <p>3 STANDARD INSTRUMENT ARRIVALS (STAR)
For arrivals at BEAUVAIS, all sectors in PARIS TMA are provided with RNAV STAR..
Instructions for NON RNAV aircraft are included in "Operations" paragraph and some conventional STAR are published in order to facilitate their arrival below FL115.</p> <p>3.1 Field of application
These standard instrument arrival routes (STAR) start at a navigation fix located on the "En-Route" network and end at an initial approach fix (IAF) serving the destination aerodrome.
The STAR are defined by a route associated with a profile including flight level and speed requirements.
These requirements are information enabling the pilot to plan the probable descent profile.</p> <p>3.2 Radar protection and operation
For categories A B C D aircraft.
RNAV STAR are protected for RNAV 1 navigation based on GNSS and/or DME/DME sensors.
All the waypoints (WP) are anticipation turn points except the points delivered on ATC clearance used as base for holding pattern.
The "En-Route" and "IAF" holding patterns are mainly protected with RNAV "manual mode" but also for conventional navigation between FL070 and FL110 when radionavigation infrastructure enables it.
The ATC unit permanently provides radar services.</p> <p>3.3 Aircraft equipment
In any case, the aircraft operator must check that the RNAV aircraft equipment is complying with the level of performance required on the requested route and meet the minimum requirements specified in the aeronautical documentation AIP France, GEN 1.5-2.</p> <p>3.4 Utilisation
STAR published "RNAV" are to be flown with "RNAV 1" navigation mode based on GNSS and/or DME/DME sensors.
In case of lost of RNAV capability, the pilot must report "NON RNAV 1" as soon as the required navigation precision is lost in order to get radar guidance.
The "STAR clearance" coverage only affects the published route data.
Any change in speed or flight level shall be subject to a clearance issued on the proposal of ATC unit or on pilot request.
On STAR or on radar guidance, the pilot shall adapt the descent profile in order to observe the published requirements.
When it is not possible, pilot must immediately inform the ATC unit.</p> |
|--|---|